AFFICHAGE DE POSTE

VILLE DE SAINT-TITE

EMPLOYÉ(E) TEMPORAIRE

Loisirs et/ou travaux publics

Statut : Temporaire, syndiqué	**Service :** Loisirs et/ou travaux publics
Durée prévue : Indéterminée	**Horaire :** Variable selon les besoins
Entrée en fonction : À déterminer selon les besoins	**Rémunération :** Selon la convention collective en vigueur

NATURE DU POSTE

La Ville de Saint-Tite souhaite constituer une équipe temporaire polyvalente afin de répondre à ses besoins opérationnels. Selon les besoins du service et les compétences de la personne retenue, l'affectation pourra être aux loisirs, aux travaux publics ou partagée entre les deux services.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Aux loisirs, la personne peut notamment:

- Assurer l'entretien général des installations de loisirs, de sports et de culture, notamment le Sportium, la piscine, les terrains de jeu et les parcs.
- Participer à la confection, à l'entretien et à la surveillance de la glace ainsi qu'à l'opération et à l'inspection courante de la surfaceuse.
- Effectuer le nettoyage des locaux, des travaux d'entretien mineur et le déneigement des installations du service.
- Accueillir les usagers, soutenir les opérations de la boutique et veiller à la sécurité des lieux.

Aux travaux publics, la personne peut notamment:

- Effectuer divers travaux d'entretien et de réparation des rues, chemins, fossés, terrains, bâtiments et autres infrastructures municipales.
- Participer à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts et assister les équipes lors de travaux ou d'urgences.
- Conduire et opérer les véhicules, la machinerie et les équipements autorisés selon les permis et compétences détenus.
- Participer aux opérations de déneigement, de déglaçage, de propreté du territoire et d'entretien des équipements.

PROFIL RECHERCHÉ

- Détenir un diplôme d'études secondaires, un DEP pertinent ou une combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente.
- Posséder une expérience pertinente en entretien, en travaux manuels, en opération d'installations ou dans un domaine connexe.
- Détenir un permis de conduire valide au Québec. La classe 3 constitue un atout et peut être exigée selon l'affectation.
- Être disponible pour travailler selon un horaire variable pouvant inclure les soirs, les fins de semaine, les jours fériés ou des périodes de rappel, selon les besoins.
- Faire preuve d'autonomie, de polyvalence, de fiabilité, de courtoisie et d'un bon esprit d'équipe.
- Être en mesure d'effectuer les tâches physiques associées à l'emploi et de travailler à l'intérieur comme à l'extérieur.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le poste est assujetti aux dispositions applicables aux employés temporaires prévues à la convention collective en vigueur. L'affectation, l'horaire, la durée du travail et la rémunération sont établis selon les besoins de la Ville et les dispositions conventionnelles applicables.

POUR POSTULER

Faites parvenir votre curriculum vitæ au plus tard le 30 novembre, à 16h30, à :
info@villest-tite.com – inscrire le titre du poste en objet.

Nous remercions toutes les personnes qui soumettront leur candidature. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.
La Ville de Saint-Tite souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi.